

CONVENTION D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020 / 2021

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse : _____

Téléphone fixe ou portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse mail : _____ @ _____

Sollicite mon adhésion à l'association GymPilPo. Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement Intérieur, et m'engage à m'y conformer sans réserve. Je dégage GymPilPo de toute responsabilité quant aux accidents, vols et sinistres dont je pourrais être victime en participant aux activités de GymPilPo.

Dans le cadre des mesures sanitaires liées à la Covid-19, je m'engage à respecter les gestes barrières selon le protocole Gympilpo joint.

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

MARDI de 18h45 à 19h45 - Foyer de Queliverzan 80 rue Général Galliéni Brest

MERCREDI de 9h15 à 10h15 - PL Guérin 2 rue Alexandre Ribot Brest

VENDREDI de 13h45 à 14h45 - PL Guérin 2 rue Alexandre Ribot Brest

VENDREDI de 9h00 à 10h00 - Gymnase Tissot 2 rue Cdt Tissot Brest

VENDREDI de 18h30 à 19h30 - PLM Cavale Blanche 10 rue Hegel Brest

Ci-joint un chèque de _____ € à l'ordre de Gymnastique Pilates du Ponant

(150,00 € pour une séance par semaine, 200,00 € pour 2 séances par semaine
Inclus licence FFSPT et assurance)

Ci-joint Certificat Médical en date du : ___/___/___ ou attestation du : ___/___/___/

<input type="checkbox"/>

Je reconnais avoir lu les conditions d'inscription,
les statuts et le règlement intérieur.

Fait à _____ le ___/___/___/

PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITE SPORTIVE GYMnastique PILates du POnant

Ce document est rédigé à partir :

- du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé Version consolidée au 25 août 2020,
- du protocole sanitaire de la Fédération Française Sports Pour Tous en date du 04 septembre 2020.

Activité sportive : PILATES

Lieu de l'activité : PL Cavale Blanche, gymnase Tissot, PL Guérin, foyer Quéilverzan

Jour et horaire : en fonction des salles, à compter du 25 septembre 2020

1. INFORMATIONS

Le référent COVID de la structure est Monsieur Bruno QUIGUER, présent à chaque séance. Il complétera une feuille de présence pour une traçabilité en cas de survenue d'un cas de contamination.

Le groupe est composé d'un coach et d'environ 10 à 25 pratiquants en fonction des capacités de chaque salle.

Chaque personne apporte son matériel permettant l'activité sportive (tapis). En cas d'oubli, il ne pourra pas pratiquer l'activité.

Il est demandé également aux adhérents d'apporter leurs gourdes ou bouteilles d'eau. Chacun veillera à jeter son masque, si nécessaire, dans les poubelles prévues à cet effet. Ce protocole est remis à chaque adhérent lors de son inscription.

2. CONTRE INDICATIONS A LA PRATIQUE

Il est demandé aux personnes de ne pas se présenter à la séance si :

- elles ont été testées positives lors des 14 derniers jours,
- elles sont dans l'attente du résultat d'un test.
- elles présentent les symptômes de la Covid-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition du goût, diarrhée, etc.).

3. DISTANCIATION

Une distance d'1 mètre doit être respectée entre les personnes dès l'entrée du gymnase, dans les espaces intérieurs tels que les sanitaires, couloirs, salles, etc.

Une distanciation de 4 m² est appliquée au moment de la pratique sportive. Une distance d'1 mètre doit être à nouveau respectée dès la fin de la pratique.

4. PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée du gymnase (espaces intérieurs tel que couloirs, sanitaires, etc.).

Il est retiré dans la salle au moment de la pratique sportive.

Il doit être remis dès la fin de la séance.

5. ENTRETIEN, DESINFECTION

A l'entrée et la sortie de la salle, les personnes se lavent les mains avec le gel hydro-alcoolique mis en place par l'association.

Le référent se lave également les mains avant et après s'il doit manipuler du matériel collectif (chaise par exemple).

Les adhérents sont sensibilisés pour qu'ils désinfectent, après leur passage, les toilettes à l'aide du produit désinfectant et de l'essuie-tout mis à disposition.

Les vestiaires ne seront pas utilisés.

6. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le référent accueille les pratiquants dans la salle.

Il vérifie le port du masque, le cas échéant en fournit un exceptionnellement à ceux qui n'en n'ont pas ou il refuse leur entrée dans la salle.

Il leur demande de se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique fournit par l'association.

Il veille au respect d'une distanciation d'1 mètre entre chaque personne dès leur entrée dans la salle.

Il veille également au respect de la distance entre chaque pratiquant au moment de la pratique sportive.

Les adhérents déposent leurs affaires (manteaux, etc.) sur les bancs ou chaises de la salle. Ils devront, à la fin de chaque séance, désinfecter ces matériels à l'aide du produit désinfectant mis à disposition par l'association.

Le référent inscrit les présents à la séance pour une traçabilité en cas de survenue d'un cas de contamination.

Les pratiquants enlèvent leur masque et l'activité sportive débute !

Ils remettent leur masque dès qu'ils ont terminé la pratique sportive.

Ils quittent la salle en respectant une distanciation physique d'1 mètre et se nettoient les mains avec le gel hydro-alcoolique en sortant.